

Amherst, le 9 mai 2022

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022 au 245, rue Amherst (ancienne église), à laquelle sont présents, le maire monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal  
Robert Laperrière

Daniel Lampron  
Luc Tremblay

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau. Madame la conseillère Caroline Champoux et monsieur le conseiller Yves Duval sont absents et leur absence est motivée.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, par intérim.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 9 mai 2022**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 11 avril 2022**
  - 3.1 Résolutions numéros 062.04.2022 à 086.04.2022 inclusivement pour la séance ordinaire du 11 avril 2022
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2022**
  - 4.1. Déboursés du 01-04-2022 au 30-04-2022 pour un montant total de 292,394.56 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 47 822.76 \$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Adoption du règlement d'emprunt 565-22 décrétant une dépense de 477 000 \$ et un emprunt de 477 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour le rachat des biens et équipements incendie à la suite de la dissolution de la Régie Incendie Nord-Ouest des Laurentides
  - 6.2 Camp de jour – Embauche de deux monitrices
  - 6.3 Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ
  - 6.4 Autorisation signature – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité
  - 6.5 Embauche d'une ressource aux travaux publics
  - 6.6 Demande d'aide financière – Association des propriétaires du lac de la Sucrierie
  - 6.7 Avis de dépôt des états financiers 2021

**7. Sécurité publique**

7.1. Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Avril 2022

**8. Travaux publics**

8.1 Autorisation de déboursés – Achat de dos d’ânes

8.2 Octroi de mandat – Achat de ponceaux

8.3 Octroi de mandat – Location de pelle

8.4 Octroi de mandat – Mosaic 3d

**9. Hygiène du milieu et environnement**

9.1 Remboursement 50 % test d’eau – Lac Rond

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger

**11. Loisirs et culture**

11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable

**12. Histoire et patrimoine**

**13- Affaire(s) nouvelle(s)**

**14- Période de questions**

**15- Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 087.05.2022 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que déposé, en modifiant le libellé du point 6.4 - Autorisation de signature – Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité qui aurait dû se lire :

Autorisation de dépôt et de signature – Avenant à la demande de Soutien au rayonnement des régions du Fonds Régions et Ruralité;

Et en ajoutant, au point 13 – Affaire(s) nouvelle(s), les points suivants :

- 13.1 Entretien paysager – Acceptation de l’avenant déposé par Gaétan Larose Entretien paysager
- 13.2 Octroi de mandat – Aménagement terrain Pickleball
- 13.3 Autorisation de signature – Entente droit de passage
- 13.4 Mutuelle des municipalités du Québec – Ristourne 2021
- 13.5 Renouvellement adhésion Loisirs Laurentides
- 13.6 Renouvellement du bail du sentier au lac de la Décharge et autorisation de dépôt d’une demande d’aide financière

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 088.05.2022 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le directeur général adjoint soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022, résolutions numéros 062.04.2022 à 086.04.2022 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2022**

**4.1 RÉS 089.05.2022 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2022 au 30-04-2022 pour un montant total de 292 394.56 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 47 822.76 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 090.05.2022 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 565-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 477 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 477 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LE RACHAT DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS INCENDIE À LA SUITE DE LA DISSOLUTION DE LA RÉGIE INCENDIE NORD-OUEST DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion et la présentation du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 11 avril 2022;

CONSIDÉRANT l'avis public de demande de scrutin référendaire annonçant la tenue d'un registre le 12 mai 2022 de 9h à 19h au 124, rue St-Louis, Amherst;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le règlement d'emprunt 565-22 décrétant une dépense de 477 000 \$ et un emprunt de 477 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour le rachat des biens et équipements incendie à la suite de la dissolution de la Régie Incendie Nord-Ouest des Laurentides soit et est adopté et fait partie intégrante de la présente comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 091.05.2022 CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE DEUX MONITRICES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT les consignes gouvernementales de santé publique en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pénurie de main d'œuvre, il y a lieu de s'assurer d'être en mesure d'offrir le camp de jour 2022 aux citoyens, notamment au niveau des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la hausse des inscriptions au camp de jour pour l'été 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Élisabeth Godin et de Madame Maïka Leblanc à titre de monitrices au camp de jour pour la saison 2022.

Adoptée à la majorité

6.3

**RÉS 092.05.2022      SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES, DANS LE CADRE D'UN ACHAT REGROUPÉ DE L'UMQ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité (ou MRC ou régie intermunicipale) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

CONSIDÉRANT l'article 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst désire se joindre à ce regroupement ;

CONSIDÉRANT que conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

CONSIDÉRANT que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

QUE le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité d'Amherst s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

Adoptée à la majorité

**6.4**                    **RÉS 093.05.2022**                    **AUTORISATION DE DÉPÔT ET DE SIGNATURE – AVENANT  
À LA DEMANDE DE SOUTIEN AU RAYONNEMENT DES  
RÉGIONS DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT la résolution 110.06.2019 par laquelle le conseil autorisait Marc St-Pierre, directeur général à déposer une demande au Fond d'appui au rayonnement des régions et à signer tous documents inhérents à cette demande pour le projet du Centre d'interprétation du territoire d'Amherst;

CONSIDÉRANT la relocalisation du Centre d'interprétation;

CONSIDÉRANT les besoins supplémentaires en espace d'exposition et les coûts d'aménagement s'y rattachant;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer un avenant à la convention d'aide financière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à déposer une demande d'avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du Fond d'appui au rayonnement des régions;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.5**                    **RÉS 094.05.2022**                    **EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE AUX TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour le poste de chargée de projets - voirie partagé entre les municipalités de Lac-des-Plages et d'Amherst;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection par suite des entrevues;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil entérine l'embauche de Madame Jacynthe Toupin dans le cadre du projet « Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité »;

QUE les frais d'embauche soient partagés à 50 % avec la Municipalité de Lac-des-Plages;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer tout document pour et au nom de la Municipalité et à intervenir dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RÉS 095.05.2022**                    **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES**

## PROPRIÉTAIRES DU LAC DE LA SUCRERIE

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière reçue de la part de l'association des propriétaires du lac de la Sucrierie;

CONSIDÉRANT le projet d'installation de (5) bouées identifiant les hauts fonds du lac;

CONSIDÉRANT qu'à elle seule, l'APLS ne peut assumer en totalité les frais engendrés par le projet;

CONSIDÉRANT que l'installation de ces bouées rendra l'utilisation du lac plus sécuritaire autant pour les résidents, les vacanciers et les patrouilleurs de la Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil octroie la somme de 500 \$ à l'Association des propriétaires du lac de la Sucrierie;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

### **6.7 RÉS 096.05.2022 AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2021**

CONSIDÉRANT la présentation au conseil des états financiers 2021 par la firme Amyot Gélinas;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Adoptée à la majorité

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – AVRIL 2022**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2022. Durant ce mois il y a eu douze (12) interventions.

## **8 TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 RÉS 097.05.2022 AUTORISATION DE DÉBOURSÉS – ACHAT DE DOS D'ÂNES**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de rendre le noyau villageois de Saint-Rémi plus sécuritaire pour les familles;

CONSIDÉRANT qu'à l'été 2021 des bollards avaient été installés afin de réduire la vitesse des automobilistes;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la largeur de certaines rues, des bollards ont été abîmés;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par Signel Services Inc;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise l'achat de huit (8) dos d'âne avec tout le matériel d'installation au montant de 1693.80 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 04600 725.

Adoptée à la majorité

**8.2**                    **RÉS 098.05.2022**                    **OCTROI DE MANDAT – ACHAT DE PONCEAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 025.02.2022 par laquelle le conseil autorisait à procéder à des appels d'offres pour la réalisation des travaux de voirie prévus en 2022;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2022-01 pour la fourniture de ponceaux;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
RONA Forget Mont-Tremblant	33 792.00 \$
Matériaux SMB	32 931.30 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroi le mandat de fournitures de ponceaux tel que décrit à l'appel d'offres TP2022-01 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Matériaux SMB;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaitre aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521.

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 099.05.2022**                    **OCTROI DE MANDAT – LOCATION DE PELLE**

CONSIDÉRANT la résolution 025.02.2022 par laquelle le conseil autorisait à procéder à des appels d'offres pour la réalisation des travaux de voirie prévus en 2022 dans le cadre du programme TECQ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2022-02 pour la location de pelle pour les travaux d'excavation de fossés;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions:

FOURNISSEUR	PRIX (AVANT TAXES)
Vikings, Claude Ouellette	170 \$/heure
Molloy Excavation Inc., Sylvain Molloy	115 \$/heure
Bois Ronds Inc., Michel Proulx	148,50 \$/heure

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroi le mandat de travaux d'excavation de fossés tel que décrit à l'appel d'offres TP2022-02 au plus bas soumissionnaire conforme soit, Molloy Excavation Inc.;

QUE monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics soit requis de donner suite dans ce dossier;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 23 04000 721.

Adoptée à la majorité

**8.4 RÉS 100.05.2022 OCTROI DE MANDAT – MOSAIC 3D**

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par l'entreprise Mosaic 3D permettant d'effectuer un suivi des redevances en lien avec l'exploitation des carrières et sablières implantées sur le territoire de la Municipalité avec un système d'aéronefs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil octroie le mandat à l'entreprise Mosaic 3D pour la somme de 1500 \$ par site, par année, tel que plus amplement décrit dans l'offre de service déposée le 9 mars 2022;

QUE cette dépense soit imputée au fonds Carrières et sablières.

Adoptée à la majorité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 RÉS 101.05.2022 CONTRIBUTION AUX ANALYSES D'EAU – ASSOCIATION DU LAC ROND**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association pour la protection de l'environnement et de l'écologie du Lac Rond d'un montant de 119,98 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association pour la protection de l'environnement et de l'écologie du Lac Rond pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2021 pour un maximum de 500.00 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2022.

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 BIBLIOTHÈQUES- RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim fait rapport des activités mensuelles des bibliothèques des secteurs de Saint-Rémi et de Vendée pour le mois d'avril.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, on compte 52 visiteurs, 75 prêts de livres (numériques et papiers) et 55 prêts entre bibliothèques. Pour celle de Vendée on compte 80 visiteurs, 111 prêts de livres (numériques et papiers) et 31 prêts entre bibliothèques.

**12 HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1 RÉS 102.05.2022 ENTRETIEN PAYSAGER – ACCEPTATION DE L'AVENANT DÉPOSÉ PAR GAÉTAN LAROSE ENTRETIEN PAYSAGER**

CONSIDÉRANT l'ajout de boîtes à fleurs pour l'été 2022;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouveaux lieux où le conseil désire y voir un aménagement paysager;

CONSIDÉRANT la résolution 305.12.2021 par laquelle le conseil octroyait le mandat à Gaétan Larose Entretien paysager pour la saison estivale 2022;

CONSIDÉRANT l'avenant déposé par M. Gaétan Larose pour les boîtes à fleurs et les prix budgétaires pour la réalisation de nouveaux aménagements paysagers à divers endroits ciblés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise l'avenant à l'offre de service pour les boîtes à fleurs pour un nouveau total de 2640 \$ avant taxes;

QUE le conseil accepte les prix budgétaires pour la réalisation d'aménagements paysagers à Vendée, à la Halte routière, à l'hôtel de ville, devant l'ancienne église de Saint-Rémi et au quai fédéral du Lac Rémi;

QUE ces dépenses soient imputées aux postes budgétaires 02 70150 520 et 02 13000 520.

Adoptée à la majorité

**13.2 RÉS 103.05.2022 OCTROI DE MANDAT – AMÉNAGEMENT TERRAIN PICKLEBALL**

CONSIDÉRANT que le pickleball a été très populaire auprès des citoyens lors de la programmation de loisirs hiver 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est possible de jumeler le tennis et le pickleball sur le terrain de tennis existant dans le secteur de Saint-Rémi;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par PC COURT pour le lignage du terrain et l'équipement de pickleball;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil octroie le mandat à PC COURT pour le lignage du terrain pour le pickleball, ainsi que les poteaux et filets de pickleball portables pour un montant de 2 235 \$ plus taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parc et terrain de jeux.

Adoptée à la majorité

**13.3**                    **RÉS 104.05.2022**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DROIT DE PASSAGE**

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air 2018-2021;

CONSIDÉRANT que le sentier des villages traverse des propriétés privées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'officialiser le tracer par des ententes de droit de passage;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes avec les propriétaires respectifs des lots visés.

Adoptée à la majorité

**13.4**                    **MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ) – RISTOURNE 2021**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait mention au conseil de la ristourne de la MMQ pour l'exercice financier 2021 attribuée à Amherst, soit un montant de 532 \$.

**13.5**                    **RÉS 105.05.2022**                    **RENOUVELLEMENT ADHÉSION LOISIRS LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT l'arrivée à échéance de l'abonnement de la Municipalité à Loisirs Laurentides;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'abonnement afin de profiter des avantages exclusifs aux membres;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise Madame Virginie Dubois, adjointe à la direction – Suivis et communications à procéder au renouvellement de l'abonnement au tarif de 130 \$ plus taxes applicables pour l'année 2022-2023;

QUE cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

13.6

RÉS 106.05.2022

**RENOUVELLEMENT DU BAIL DU SENTIER AU LAC DE LA  
DÉCHARGE ET AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le bail entre le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et la Municipalité d'Amherst doit être renouvelé pour le sentier du lac de la Décharge (numéro de dossier : 680342-00-000);

CONSIDÉRANT les travaux de réfection à réaliser sur le dit sentier;

CONSIDÉRANT le programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2 (Programme);

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Tremblay

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à renouveler le bail au montant de 1300 \$ plus les taxes applicables pour une durée de 10 ans;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à déposer une demande au programme pour et au nom de la Municipalité d'Amherst pour la réfection du sentier au lac de la Décharge;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer pour au et nom de la Municipalité tout document en lien avec ce dossier.

QUE cette dépense soit affectée au fonds de parc et terrain de jeux.

Adoptée à la majorité

14

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

15

RÉS 107.05.2022

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 20

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau

Maire